



Direction des Finances et des Achats
Sous-direction des Achats – SA1 / Service des marchés

Affaire suivie par : Pascaline FAURE
DFA-BM1@paris.fr

Paris,
le

Objet : Réponse à votre demande de communication de documents administratifs

Référence citée dans la demande : **marché public portant sur l'utilisation du logiciel de la société Evitech d'analyse vidéo par la ville de Paris** ou sur l'utilisation de tout autre logiciel d'analyse vidéo ou de vidéosurveillance dit intelligent.

Madame,

Par courrier en date du 19 mars 2021, vous avez souhaité obtenir, dans le cadre du dossier cité en référence, la communication de documents relative à l'utilisation du logiciel Evitech d'analyse vidéo, ainsi que l'utilisation par la municipalité de tout autre logiciel d'analyse vidéo ou de vidéosurveillance dit intelligent.

Il s'agissait des documents suivants :

- L'appel d'offre : le CCTP, le CCAP, le CCTG, le CCAG et leurs annexes.
- Les candidatures :
 - L'offre technique de l'attributaire,
 - Les manuels techniques,
 - Les manuels d'utilisation,
 - Les actes spéciaux sous-traitances et leurs annexes
 - L'ensemble des pièces composant l'offre de l'entreprise retenue, qui n'auraient pas été énumérées ci-dessus.

- Les pièces relatives à l'analyse des offres :
 - Le procès-verbal d'ouverture des offres,
 - Le procès-verbal établi par la commission d'appel d'offres concernant le choix de l'attributaire,
 - Le rapport d'analyse des offres comprenant les éléments de notation et de classement,
 - Le rapport d'analyse des candidatures,
 - Le rapport de présentation des offres.
- Les comptes rendus de réunions ainsi que les décisions administratives d'exécution.
- Les échanges réalisés à ce sujet avec la CNIL ou l'ANSSI concernant la protection des données personnelles (études d'impact, courriels, conseils...).

En l'absence de réponse, vous avez par la suite saisie la Commission d'accès aux documents administratifs pour l'obtention des documents susvisés.

Après recherches auprès des différents services concernés, conformément aux dispositions des articles L.311-6 et L. 311-7 du code des relations entre le public et l'administration, ainsi que de l'article L 2132-1 du Code de la commande publique, et après occultation préalable des éléments dont la communication serait de nature à porter atteinte au secret des affaires, au respect de la vie privée et au principe de libre concurrence je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie des documents suivants :

- Devis n°1901010 pour l'offre de produits et services EVITECH
- Devis n°2002018 pour l'offre de de produits et services EVITECH

Par ailleurs, je vous informe que les marchés concernés répondaient à un besoin dont la valeur estimée était inférieure à 40 000 euros hors taxes. Ces marchés ont donc été conclus, selon la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables visée à l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R.2112-1 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur n'a pas rédigé de CCAP et de CCTP.

De plus, la valeur estimée des besoins étant inférieure aux seuils de procédure formalisée, la rédaction d'un rapport de présentation n'était pas exigée.

Enfin, les marchés passés sans publicité, ni mise en concurrence préalables ne sont pas attribués par la Commission d'appel d'offres.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire,
et par délégation

La Quadrature du Net

À l'attention de

☒